



SM du Pays du Perche Sarthois (Siren : 257202424)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Ferté-Bernard
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/2004
Date d'effet	01/01/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Pierre CRUCHET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	24 Avenue de Verdun
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72400 La Ferté-Bernard
Téléphone	
Fax	
Courriel	perche-sarthois@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	103 156
Densité moyenne	54,34

Périmètres

Nombre total de membres : 5
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
72	CC des Vallées de la Braye et de l'Anille (200072692)	CC
72	CC du Pays de l'Huisne Sarthoise (247200686)	CC
72	CC Le Gesnois Bilurien (200072684)	CC
72	CC Maine Saosnois (200072676)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la Sarthe (227200029)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Le syndicat mixte a pour objet toute réalisation concourant au développement du Pays du Perche Sarthois et en particulier :</i> - tout ce qui contribue au développement et à la mise en ?uvre du Pays d?art et d?histoire, - la mise en ?uvre et le renouvellement de la Charte de territoire, - l?exercice des activités d?études, d?animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en ?uvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d?intérêt collectif prévus par la Charte de territoire - la conclusion avec l?Union européenne, l?Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en ?uvre des programmes d?aménagement et de développement durable. compétences pouvant être transférées à la carte : - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)